

## **SESSION ORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2011 à 20 h 30.**

**Date de convocation : 01.02.2011.**

**Affiché le 15 FEVRIER 2011.**

L'an deux mil **ONZE**, le **07 FEVRIER**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :**        **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.**

**EXCUSE :**            **Marie-Caroline SEMENY ayant donné pouvoir à Michel DUPUY.**

**ABSENT :**            **Yannick GUEDEC**

**SECRÉTAIRE :**      **Francis CIPIERRE est élu secrétaire.**

En ouvrant la séance, Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- 1. Extension de la Communauté de        Communes Causes et Rivières : Adhésion de la commune de Clermont D'Excideuil
- 2. Instauration du principe de la PVR (Participation voies et réseaux) sur la commune
- 3. Appel d'Offres : Approbation du choix des entreprises et mandater Monsieur le Maire pour signer le Marché

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 17 Janvier 2011. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

### **EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE « CAUSSES ET RIVIERES EN PERIGORD » / ADHESION DE LA COMMUNE DE CLERMONT D'EXCIDEUIL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-18,

**Vu** les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°032211 en date du 29 décembre 2003 portant création de la Communauté de Communes Causes et Rivières en Périgord et définissant les statuts de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Clermont d'Excideuil en date du 13 décembre 2010 sollicitant son adhésion à la Communauté de Communes Causes et Rivières en Périgord,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°3/2011 en date du 2 février 2011 acceptant la demande d'adhésion, à la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord, de la Commune de Clermont d'Excideuil,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis sa création, la Communauté de Communes s'est dotée de moyens pour mener à bien les compétences qui lui ont été transférées, permettant la réalisation de projets que les Communes n'auraient pas pu prétendre réaliser seules. De plus, depuis sa création, la Communauté de Communes a progressé et s'est affirmée comme un interlocuteur privilégié auprès des instances départementales, régionales et nationales. Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la Communauté de Communes, que le territoire de solidarité, ainsi créé, intéresse également d'autres communes rurales voisines de ce périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide**, sous réserve que la majorité qualifiée des Conseils Municipaux membres de la Communauté de Communes, prévue à l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, soit atteinte, d'accepter la demande d'adhésion à la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord de la Commune de Clermont d'Excideuil,
- **Demande** à Madame la Préfète de la Dordogne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision d'admission de cette Commune,
- **Autorise** le Maire à faire les démarches et à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

**Pour : 8    Abstention : 1    Contre : 0**

### **INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (P.V.R.) SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le fait que, dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, une extension des réseaux et de la voirie sera sûrement nécessaire.

Afin de minimiser le coût de celle-ci, il est proposé d'instaurer une PVR (Participation pour Voies et Réseaux) sur le territoire communal, chaque voie sera étudiée au cas par cas par une délibération particulière.

- **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L.332-11-1, L.332-11-2
- **Considérant** que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions;
- **Considérant** que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés;
- **Considérant** que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **Décide** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

## **APPEL D'OFFRES / REAMENAGEMENT MAIRIE ET SALLE DES FETES AVEC ACCES HANDICAPES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale d'appel d'offres s'est réunie les 07 et 21 décembre 2010 et 31 janvier 2011 pour le choix des entreprises dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie et de la salle des fêtes avec accès handicapés.

Compte tenu du jugement des offres, les entreprises mieux-disantes retenues sont les suivantes :

|          |                       |                              |               |                  |
|----------|-----------------------|------------------------------|---------------|------------------|
| - Lot 1  | Terrassement          | SNPTP                        | 22 735,30 €HT |                  |
| - Lot 2  | Maçonnerie            | REY P. CONSTRUCTION PERIGORD | 58 966,86 €HT | compris option   |
| - Lot 3  | Charpente Couverture  | MICHEL COUVERTURE 2000       | 3 463,78 €HT  |                  |
| - Lot 4  | Menuiserie Bois       | CHATENET CLEDAT              | 11 369,90 €HT |                  |
| - Lot 5  | Métallerie Serrurerie | CARMONA                      | 15 446,00 €HT | compris variante |
| - Lot 6  | Plâtrerie             | LIGEOIS                      | 11 490,00 €HT |                  |
| - Lot 7  | Electricité           | B. ELECTRIC                  | 13 776,10 €HT |                  |
| - Lot 8  | Plomberie Sanitaire   | DELCAMBRE                    | 7 784,91 €HT  |                  |
| - Lot 9  | Carrelage             | NOEL MOUNEY                  | 5 485,00 €HT  |                  |
| - Lot 10 | Peinture              | LIGEOIS                      | 6 957,00 €HT  |                  |

### **TOTAL HT MARCHES**

**157 474, 85 €HT**

Le début des travaux est prévu le 1<sup>er</sup> Mars 2011 avec une fin impérative fixée au 31 juillet 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le choix des entreprises et de le mandater pour signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le choix des entreprises fait par la commission communale d'appel d'offres,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

## **DEMANDE AIDE SPECTACLE ENFANTS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 20 Janvier 2011, émanant de Mme Dominique LE LAN TALLET, Présidente de l'association « 'Excit'œil » à Excideuil demandant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour permettre à 21 enfants de la commune fréquentant les écoles maternelles et primaires d'Excideuil (15 en maternelle et 6 en cours préparatoire), pour le spectacle jeune public dans le cadre du collectif « Les voix de l'hiver » et d'une convention culturelle en milieu rural.

Une participation de 5 €par enfant est demandée soit 105 €pour les 21 enfants.

Le Conseil Municipal délibérant,

- Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 €par enfant soit la somme de 105 €
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

## **ACQUISITION TERRAIN AU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BARDET Jean-François Gérard, propriétaire au bourg de la parcelle cadastrée section A numéro 11 d'une contenance de 1 198 m<sup>2</sup> est vendeur d'une partie de cette parcelle pour une superficie de 850 m<sup>2</sup> environ, au prix de 5 €le m<sup>2</sup>.

Monsieur Bardet demande à ce que la commune lui cède 65 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée section A numéro 10 d'une contenance de 128 m<sup>2</sup>, au prix de 5 €le m<sup>2</sup>.

Une division des parcelles concernées est nécessaire et un bornage doit être effectué.

Monsieur le Maire estime que l'acquisition de cette parcelle serait opportune et utile pour la commune, et faciliterait l'aménagement ultérieur de l'espace lié à l'utilisation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat et cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle située au Bourg cadastrée section A numéro 11 d'une superficie de 850 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 €/le m<sup>2</sup>,
- Approuve la cession d'une partie de la parcelle située au Bourg cadastrée section A numéro 10 de 65 m<sup>2</sup> environ, au prix de 5 €/le m<sup>2</sup>,
- Décide de confier la division et le bornage des parcelles à M. VIEILLEFOSSE Vincent, Géomètre-Expert à Excideuil.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,
- Mandate Monsieur le Maire pour engager toute procédure administrative, et comptable afférente à cette acquisition et cession,
- Vote une dépense de 3 925 € correspondant au montant demandé majoré des frais d'acte et de géomètre.
- La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2011.

### **ACQUISITION TERRAIN AU GRAND VIGNAUD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BARDET Jean-François Gérard, propriétaire au Grand Vignaud de la parcelle cadastrée section B numéro 244 d'une contenance de 5 920 m<sup>2</sup> est vendeur de cette parcelle.

L'aménagement d'une aire de retournement faciliterait la circulation des camions dans ce secteur et nécessite une surface de 900 m<sup>2</sup> environ. Dans le cadre de ce projet, Monsieur Bardet est d'accord pour vendre à la commune 900 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 €/le m<sup>2</sup> lors de la division de cette parcelle pour faire 3 lots d'environ 1 750 m<sup>2</sup> chacun.

Monsieur le Maire estime que l'acquisition de cette parcelle serait opportune et utile pour la commune, et permettrait l'aménagement de cette aire de retournement.

Une division de parcelle est nécessaire et un bornage doit être effectué.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle située au Grand Vignaud cadastrée section B numéro 244 d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 €/le m<sup>2</sup>,
- Décide de confier la division et le bornage des parcelles à M. VIEILLEFOSSE Vincent, Géomètre-Expert à Excideuil.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,
- Mandate Monsieur le Maire pour engager toute procédure administrative, et comptable afférente à cette acquisition et cession,
- Vote une dépense de 4 500 € correspondant au montant demandé majoré des frais d'acte et de géomètre.
- La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2011.

### **VENTE TERRAIN A SAS DURBAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération en date du 05 juillet 2010, la division et le bornage de la parcelle située au bourg, cadastrée section A numéro 137p

pour une contenance de 3 393 m<sup>2</sup> ont été réalisés.

La valeur vénale du bien a été estimée à 31 000 € HT. par le service de la brigade des évaluations.

M. Pierre MOUTON, Président Directeur Général de la SAS DURBAN, est acquéreur de ce terrain et souhaite construire un bâtiment industriel.

Un certificat d'urbanisme « opération réalisable » a été délivré le 04 février 2011.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur la vente ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de vendre à M. Pierre MOUTON, PDG de la SAS DURBAN, une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 137 située au Bourg, d'une superficie de 3 393 m<sup>2</sup>, pour la somme de 31 000 €HT.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié concernant la vente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

#### **EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT / TRANCHE N° 6**

A la demande de Francis CIPIERRE, responsable de la commission environnement, l'étude de l'extension, du réseau d'assainissement collectif a été confiée à la SARL CHAMADE.

Cette dernière a fait ressortir des points particuliers qui n'avaient pas été prévus initialement.

Alain NARDOU fait remarquer qu'un premier projet de 30 000 € avait été annoncé, qu'au vu de ces nouvelles données, le projet d'extension ne lui convient pas. Il estime que d'autres solutions moins coûteuses auraient pu être envisagées.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour permettre notamment le raccordement des logements communaux et la desserte des terrains en cours d'urbanisation au lieu dit « Combemarie ».

Il présente le dossier d'études de projet établi par CHAMADE SARL. Pour cette tranche de travaux d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le projet technique des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le dossier d'études de projet tel qu'il lui est proposé ainsi que le dispositif de financement, d'un montant de 45 000.00 € H.T. soit 53 820.00 €T.T.C.
- De procéder à la dévolution des travaux selon la procédure adaptée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant à cette opération et notamment les marchés de travaux.

### **ASSAINISSEMENT HANGAR COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la création de sanitaires et douche à l'atelier municipal, il y a lieu de prévoir un assainissement individuel.

Monsieur le Maire présente deux devis, et va prendre contact avec le SPANC pour savoir quelle installation est la mieux adaptée à ce projet.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux.

## **CONTENEURS ENTERRES ET SEMI ENTERRES**

Le SMCTOM du secteur de Thiviers lors du Comité Syndical du 11 décembre 2010 a décidé de mettre en conformité son système de collecte des déchets ultimes par l'implantation de containers enterrés et semi-enterrés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- est favorable à l'implantation de bacs enterrés ou semi-enterrés sur son territoire sous réserve de l'acceptation par le Conseil Municipal de l'étude technique du SMCTOM et de sa participation financière.

## **REAMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'Alain Nardou concernant l'enfouissement des réseaux dans le bourg.

Suite à cette demande et en concertation avec le responsable de la commission environnement Francis CIPIERRE, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'Agence Technique Départementale pour une étude du réaménagement du centre-bourg.

Un rendez-vous est prévu le Mardi 08 février 2011 à 10 h avec Mme CANADO et M. REVIDAT pour l'étude d'un avant-projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ROUTE DU CHATENET / LAS GERTAS**

Monsieur le Maire propose de donner un nom de rue « Rue de Las Gertas », plusieurs membres du Conseil Municipal préfèrent à cette solution la pose d'un panneau d'indication d'un lieu-dit normalisé.

### **NOEL DES ENFANTS**

Monsieur le Maire demande que la date du Noel des enfants soit fixée, afin de réserver une animation dès à présent.

Suite à plusieurs remarques Mme JOVET fait part d'une certaine lassitude de la part des parents d'élèves par rapport à l'organisation du Noël des enfants. Elle demande à revoir l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire demande à la commission vie associative et scolaire de prendre en charge l'organisation de cette manifestation.

### **CARTE COMMUNALE ET DEVIATION DES FARGES**

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite auprès des PPA (Personnes Publiques Associées) pour avoir leur avis sur le projet d'une voie de désenclavement du village des Farges et la création d'une zone urbanisable.

Une visite sur place a été effectuée le 18 janvier 2011, en présence des responsables de la Direction Départementale du Territoire (DDT), Mesdames ECLANCHER et GIRARD, du vice-Président de Causses et Rivières en Périgord Monsieur LACROIX et de Madame MICHAUD Magali, chargés du dossier d'élaboration de la carte communale.

Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.

Lors de cette visite, Mesdames ECLANCHER et GIRARD semblaient favorables à un tel projet et devaient se rapprocher des autres services de l'Etat concernés.

Monsieur le Maire développe les observations téléphoniques de ce jour faites par Mme GIRARD, services de la DDT et fait part de l'avis défavorable à l'urbanisation de ce secteur des différents services concernés.

La commission Urbanisme va se réunir afin de réfléchir à ce projet d'urbanisation, proposera sa réflexion au Conseil Municipal qui décidera après concertation de maintenir ou pas un tel projet.

### **SCHEMA D'ASSAINISEMENT**

Magali MICHAUD demande où en est l'avancement du schéma d'assainissement.

Francis CIPIERRE précise que le dossier est en cours. Il sera achevé lorsque la carte communale sera approuvée.

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.**

DELIBERATION N°1) EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE « CAUSSES ET RIVIERES EN PERIGORD » / ADHESION DE LA COMMUNE DE CLERMONT D'EXCIDEUIL

DELIBERATION N°2) INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (P.V.R.) SUR LA COMMUNE

DELIBERATION N°3) APPEL D'OFFRES / REAMENAGEMENT MAIRIE ET SALLE DES FETES AVEC ACCES HANDICAPES

DELIBERATION N°4) DEMANDE AIDE SPECTACLE ENFANTS

DELIBERATION N° 5) ACQUISITION TERRAIN AU BOURG

DELIBERATION N° 6) ACQUISITION TERRAIN AU GRAND VIGNAUD

DELIBERATION N° 7) VENTE TERRAIN A SAS DURBAN

DELIBERATION N° 8) EXTENSION RESEAU D'ASSAINISEMENT / TRANCHE N° 6

DELIBERATION N° 9) CONTENEURS ENTERRES ET SEMI ENTERRES

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. MICHAUD. JOVET. NARDOU. JAMET.

| <i>Noms</i>           | <i>Signatures</i> |
|-----------------------|-------------------|
| DUPUY Michel          |                   |
| LEYMARIE Yveline      |                   |
| CIPIERRE Francis      |                   |
| REBEYROL Patricia     |                   |
| MICHAUD Magali        |                   |
| JOVET Anne            |                   |
| NARDOU Alain          |                   |
| JAMET Didier          |                   |
| GUEDEC Yannick        | ABSENT            |
| SEMENY Marie-Caroline | P.P.              |